

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Renouvellement d'autorisation provisoire du 1^{er} août 2019 pour exercer la fonction d'agent de contrôle

NOR : SSAS1930460X

La directrice de la sécurité sociale,

Vu les articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2017 fixant les conditions d'agrément et d'assermentation des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale ;

Vu la demande présentée par M. Pierre ROBIN, directeur de la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF, en date du 6 juin 2019,

Renouvelle l'autorisation :

Mme Mireille BUQUET, née le 6 février 1960 à Beaucaire (Gard), est autorisée à exercer provisoirement les fonctions d'agent de contrôle à la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF à compter du lendemain de la date de fin de son autorisation provisoire d'exercer, ayant commencé le 1^{er} octobre 2018. Ce renouvellement a une durée d'un an, non renouvelable.

Cette autorisation est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} août 2019.

La directrice de la sécurité sociale,
MATHILDE LIGNOT-LELOUP